DISTRICT DE LA SAVOIE

Dossiers par club\*

Club :	581932	CH	AMBERY SPORT 73					
Dossier :	22306252	du 28/10	0/2024 U20 District/ Unique		Unique	2886	0598	12/10/2024
Personne :				CS - SPORTIVE				
					Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Amende : 1	er Forfait journée U20		28/10/2024	28/10/2024	ļ	52,00€
Club :	531195	A.S.	LA BRIDOIRE					
Dossier :	22306263	du 28/10	)/2024 D5/1		Poule A	2945	5036	06/10/2024
Personne :				CS - SPORTIVE				
					Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	55	Amende : Fo	orfait Journée Seniors		28/10/2024	28/10/2024	ļ	175,00€
Club :	552674	ENT	. S. DE TARENTAISE					
Dossier :	22306712	du 29/10	)/2024 D5/1		Poule B	2969	8261	27/10/2024
Personne :				CS - SPORTIVE				
					Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	55	Amende : Fo	orfait Journée Seniors		28/10/2024			175,00€
						Total	Général :	402,00€

Seniors Regi	onal 2 / Unique	Poule E	<u> </u>		484
Samedi	02/11/2024	18H			
2841962	8 24674.1	Gfa Rv 2- Aix Fc 1			Stade Des Marais 1
					Route De Geneve
					74150 VALLIERES
Dimanche	03/11/2024	15H			
2841962	9 24675.1	Fc Chambotte 1- O. Lyon S	Sud 1		Stade Philippe Basso 1
					435 Route D Orly
					Albens
					73410 ENTRELACS
Seniors Regi	onal 3 / Unique	Poule I			496
Dimanche	03/11/2024	12H30			
2842976	9 25153.1	St-Priest 2 - Chamber	y Savoie Foot 2		Stade Jacques Joly N° 2
Ark	oitre assistant 1	BELAIDI Sophian	2519418832	30 km	13 Avenue Jean Jaures
Art	oitre assistant 2	BENBELAID Sabry	2558638464	52 km	69800 ST PRIEST
imanche	03/11/2024	14H30			
2842530	2 24963.1	Cluses F.C. 1- F.C. Belle	Etoile Me 1		Parc Des Sports Des Esserts 1
Ark	oitre assistant 1	VAUDON Antony	2545586297		37 Rue Du Marcelly
Art	oitre assistant 2	JAOUAB Adil	2538631642	140 km	74300 CLUSES
imanche	03/11/2024	15H			
2837533	3 23546.1	Ent.S. Drumettaz Mou 1- Vareze Fo	c 1		Stade Des Fins 1
Ark	oitre assistant 1	SEKKAK Abdelhalim	2546496119	89 km	98 Chemin Du Fiolage
Art	oitre assistant 2	ROMERO Anthony	2546129592	94 km	73420 DRUMETTAZ CLARAFON
2842530	1 24962.1	J.S. Chamberienne 1- Divonne l	J.S. 1		Stade Jacques Level
Ark	oitre assistant 1	AMARI Abdelkader	2508690968	95 km	Rue Du General Cartier
	oitre assistant 2	<b>,</b>	2508678055	43 km	73160 COGNIN
Seniors Regi	onal 3 / Unique	e Poule J			492
Samedi	02/11/2024	19H			
2841967	0 24695.1	Aix Fc 2- U.S. Pont	oise 1		Stade Giuseppe Garibaldi
	oitre assistant 1 oitre assistant 2	EXCOFFIER Fabien FOUCAUD Alexandre	2544714574 1505629431		1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS
2853553	1 26256.1	Es Tarentaise 1- U.S. La M			Stade Joseph Bardassier 1
	oitre assistant 1	BONTRON Emmanuel		102 km	Avenue Des Thermes
Art	oitre assistant 2	DUPAYS Christophe	2598614051	88 km	Vers La Scie
					73600 MOUTIERS TARENTAISE
01 / Unique		Poule U	Jnique		21
Dimanche	03/11/2024	14H30			
2865337	4 51860.1	Laissaud F.C. 1- A. Portug	ais Croix R 1		Stade Des Marais
Arb	oitre centre	CHAMMY Badr	2545586000	29 km	Rue Du Stade
	oitre assistant 1	AIT KHOUYA Abdessamad		30 km	73800 LAISSAUD
	oitre assistant 2			40 km	
04 / Unique		Poule E	3		26
Dimanche	03/11/2024	14H30			
2865568	0 52500.1	U.S.C. Aiguebelle 2- Villargond			Stade Roger Maillet
Arb	oitre centre	PERRON Emmanuel	2548621825	30 km	Rue Du Stade
					73220 ST PIERRE DE BELLEVIL
D5 / 1		Poule E	3		67

D5 / 1		Poule B	67
Samedi	02/11/2024	20H	
29698	246 57300.1	A.S. Mont Jovet Boze 2- As Hte Combe Savoie 2	
A	Arbitre centre	DJEHICHE Farid 2520230461 92 km	
Dimanche	03/11/2024	12H15	
29698	100 57244.1	F.C. Belle Etoile Me 3- U.S. Grand Mont La B 2	Stade De La Grillette
A	Arbitre centre	TAYLAN Baris 9604331928 50 km	130 Chemin Du Stade
			73200 MERCURY
Dimanche	03/11/2024	14H30	
29698	229 57283.1	U.S. Grignon 2- Af73 1	Stade De Neveau 1
A	Arbitre centre	HAMADI Mustapha 2520230475 55 km	Route Departementale 925
			73200 GRIGNON
29698	263 57317.1	Es Tarentaise 3- Challes S.F. 2	Stade Emmanuel Fresno
P	Arbitre centre	ANLI Nauram 2545441264 69 km	2000000
			73260 AIGUEBLANCHE
	264 57318.1	F.C. La Rochette 2- F.C. St Michel Sp. 2	Stade Maurice Rey 1
A	Arbitre centre	RHIFARI Youssef 9604232897 28 km	/
			La Vergeraie
			73110 LA CROIX DE LA ROCHETTE
U18 Region	nal 2 / Unique	Poule D	507
Dimanche	03/11/2024	13H	
			Ctade Alice Milliot
28546	533 26755.1	Echirolles Fc 21 - Chambery Savoie Foot 22	Stade Alice Milliat Rue Missak Mamouchian
			38130 ECHIROLLES
Cadets U17	7 1 / Niveau 1	Poule B	6
Samedi	02/11/2024	16H	
	500 56001.1	Gj La Savoyarde 1- F.C. Du Nivolet 2	
	Arbitre centre	PESENTI Alexis 2546147088 46 km	Stade de l''Ile MONTMELIAN
Minimes U		Poule A	32
Dimanche	03/11/2024	10H	
			0. 1.5
	409 56124.1	Es Tarentaise 1 - Ent. Basse Maurienne 1	Stade Emmanuel Fresno
F	Arbitre centre	DE NARDI Nathan 2547453392 76 km	Bellecombe Tarentaise
Futcal Boa	ional 2 / Unique	e Unique	73260 AIGUEBLANCHE <b>505</b>
		<del>-</del>	303
Samedi	02/11/2024	17H30	
28600	290 28762.1	Alf Futsal 2- A. Futsal Rochette O 1	Salle Omnisports Henri Fillon
			24 Rue Du Stade
Observ Direct		na Allainna	69630 CHAPONOST
-	ct Futsal Senio		10
Samedi	02/11/2024	21H	
29802037 57355.1		Futsalbourget United 1- Thonon As 1	Gymnase De Marlioz
29802			120 Chemin Du Lycee
29802			
			73100 AIX LES BAINS
	affin / Unique	Unique	

### Désignations par poule

Coupe G	Raffin / Unique	Uniq	ue	15
amedi	02/11/2024	19H30		
2974	6554 57331.1	(D4) F.C. Du Nivolet 2- Montm	elian A. 2 (D3)	Stade Des Barillettes
	Arbitre centre	BENOIT Remi	2528705595 60 km	100 Route De La Feclaz
				Zac Des Barillettes
				73230 ST ALBAN LEYSSE
oupe C	Cortade / Unique	e Uniq	ue	14
imanche	03/11/2024	14H30		
2974	6512 57324.1	(D3) F.C. Belle Etoile Me 2- U.S.C.	Aiguebelle 1 (D1)	Stade De La Grillette
	Arbitre centre	ACARER Engin	2598630191 45 km	130 Chemin Du Stade
				73200 MERCURY
2974	6513 57325.1	(D1) Ent. Val D Hyeres 1- Cognir	n Sp. 1 (D1)	Stade Municipal
	Arbitre centre	SOTO Gerard	2510460057 5 km	Le Chef Lieu
	Délégué principa	al HUNSTEDT Gilles	2543051124 53 km	73000 MONTAGNOLE
2974	6514 57326.1	(D2) A.S. Cuines La Chamb - U.S. G	rand Mont La B 1	Stade Communal
		1 (D2)		Rue Du Stade
	Arbitre centre	SOLTYSIAK Jerome	871810600 22 km	73130 ST ETIENNE DE CUINES
2974	6515 57327.1	(D3) F.C. Sud Lac 1- F.C. D	u Nivolet 1 (D2)	Stade Noël Mercier
	Arbitre centre	ACHALHI Mohamed	9602960375 11 km	Rue Pre Fontaine
				73420 VOGLANS
2974	6516 57328.1	(D3) Et.S. Le Bourget Du 1- Fc Cha	ambotte 2 (D1)	Stade André Sandon
	Arbitre centre	BOUCHER Damien	2544458938 60 km	Rue Du Stade
				73370 LE BOURGET DU LAC
2974	6517 57329.1	(D2) Ent. F. Chautagne 1- Cham.	Sport 73 1 (D3)	Stade Municipal
201 .	Arbitre centre	CAUCHETEUX Didier	1930080829 84 km	Le Bourg
	7.11.01.11.0	6/166/12 / 26/1 Blaid!	100000020 011411	73310 SERRIERES EN
				CHAUTAGNE
2974	6518 57330.1	(D2) U.S. La Motte Servol 2- U.S. C	hartreuse Guie 1 (D1)	Complexe Sportif Raoul Villot 2
	Arbitre centre	PICQUE Ernest	2528728452	250 Rue Le Cheminet
				73290 LA MOTTE-SERVOLEX
oupe Ga	ambardella Créd	it Agricole / Régionale Laur	 a	1
amedi	02/11/2024	17H		
2986	5642 30982.1	(CGCA) F.C. Belle Etoile Me- Fc D'A	nnecy 21 (U18 R1)	Stade De La Grillette
		21	, ( )	130 Chemin Du Stade
	Arbitre centre	OZDEMIR Safa	2546652776	73200 MERCURY
ndispo	Arbitre assistant	1 BENKEMOUCHE Hamza	2545058539 53 km	
	Arbitre assistant	2 EL BOUZIANI Younes	2546722111 65 km	
Coupe G	Pillet U15 / Uniq	ue Uniq	ue	16
lercredi	30/10/2024	16H		
2974	6592 57341.1	(M U15 D1) Es Tarentaise 1- Maurie	enne Ca 1 (M U15 D1)	Stade Emmanuel Fresno
	Arbitre centre	MOREL Paul	2547128671	Bellecombe Tarentaise
	AIDING COING	WORLET au	_000	Deliccombe rateritaise

Records	Sommes dues au 30 Octobre 2024							
N° club	Nom club	Dû au District	En avoir	Règlement				
504230	AS MONTMÉLIAN	967,21€		·				
504263	FC LA ROCHETTE	629,06 €						
504396	COGNIN SPORTS	840,92 €	440.40.6					
504407	AS UGINE AIX LES BAINS FC		418,49 €					
504423 504447	US LE PONT DE BEAUVOISIN		1 311,99 € 3,08 €					
504511	US LA MOTTE SERVOLEX		53,88 €					
514438	CA YENNE	1 142,25 €	33,00 €					
515259	AIGUEBELLE		288,67€					
516406	ST PIERRE SPORTS	1 655,74 €						
516961	ES LE BOURGET DU LAC		368,00€					
517096	USGM LA BATHIE	345,14 €						
518607 518768	JS CHAMBERY US LA RAVOIRE	723,84 € 188,92 €						
519473	AS BOZEL MONT JOVET	188,32 €	4 149,28 €					
522095	US GRIGNON	826,67 €	1 1 13)20 0					
522621	AS NOVALAISE	551,34 €						
523657	US ST REMY DE MAURIENNE		133,54€					
526436	MARTHOD SPORT	- €	- €					
526437	ES DRUMETTAZ MOUXY	1 014,02 €						
527005	FC MERCURY BELLE ÉTOILE	775,51 €						
527260 527400	US DOMESSIN FC VILLARGONDRAN	139,78 € 9,65 €						
527624	FC QUEIGE BEAUFORT	139,32 €						
528654	AS MONTAGNY	276,17 €						
530055	FC LAISSAUD	937,92 €						
531195	AS LA BRIDOIRE	613,36 €						
532826	FC ST BALDOPH	1 630,05 €						
533172	CHALLES SF	414,20 €						
533608	FC SUD LAC	36,00 €						
533835 534403	PORT CROIX ROUGE CHAMBÉRY AS BRISON ST INNOCENT	1 361,91 € 510,90 €						
540135	FC BAUGES	283,83 €						
541514	US CHARTREUSE GUIERS	1 039,22 €						
541586	CA MAURIENNE	,	4 522,28 €					
542485	US MODANE		299,77€					
546353	AS CUINES LA CHAMBRE VAL D ARC		757,10€					
547208	FC ST MICHEL SPORTS	127,37 €						
548844 548901	FC NIVOLET ENT VAL D HYERES	1 273,00 € 1 169,27 €						
549231	AS LE MONTCEL	1 109,27 €	272,50 €					
549382	FC ST JULIEN		361,00 €					
551005	FOOTBALL CLUB CHAMBOTTE	798,71 €	302,000					
551562	HAUTE TARENTAISE F C		7 928,37 €					
551644	ENT F CHAUTAGNE		732,18€					
552674	ES TARENTAISE		7 405,23 €					
560679	AS BARBERAZ	554,75 €						
560854 560858	APREMONT FC GRPT LA SAVOYARDE	634,78 € 307,02 €						
561254	LE HAUT FOOTBALL CHAMBÉRY	116,51 €						
564717	BIOLLAY FC	- €	- €					
564981	ALBERTVILLE FOOT 73	1 014,29 €						
565004	A FUTSAL K-PUC1 MONTMELIAN	440,00 €						
565041	AS FUTSAL MOUTIERS	1 040,00 €						
580702	ASSOC FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE	1	17,40 €					
580955 581290	UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE GROUPEMENT DE JEUNES DE L ÉPINE	+	225,13 €					
581290	CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL	1	102,92 € 11 647,69 €					
581480	CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL	690,75 €	11 U7/,U3 €					
581932	CHAMBÉRY SPORT 73	2 437,49 €						
582159	FC PONT	66,73 €						
582556	GRPT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARDS	418,09 €						
582696	ASSOC SPORTIVE HTE COMBE DE SAVOIE	79,57 €						
582738	FUTSAL BOURGET UNITED	60.00.5	77,00 €					
590577	AS BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB	68,68€						



# MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DROIT A L'IMAGE DES SPORTIFS

#### I) Le principe :

#### Article 9 du Code Civil : « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Le droit à l'image est protégé par cet article. Il s'agit plus précisément du droit de toute personne à s'opposer à l'exploitation et à la diffusion, sans son autorisation, de son image et de son nom. En principe, aucune image ne peut être diffusée sans le consentement exprès de l'intéressé ou de son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur.

#### II) L'exception:

#### Article L 333-1 du Code du Sport :

Ledit article dispose que « Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L. 331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent ».

Autrement dit, la ligue et ses districts sont propriétaires des images de leurs compétitions qu'ils peuvent exploiter pour en faire la promotion et/ou s'en servir de support technique. Ce monopole d'exploitation relève de la volonté de conférer à celui qui s'investit dans la création et l'organisation de la manifestation, la faculté d'en retirer les fruits.

Cela a été confirmé par la Cour de Cassation qui a précisé que « *l'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion* » (Arrêt Andros, 17 mars 2004).

C'est à ce titre que la LAuRAFoot et ses districts permettent aux clubs ayant des équipes engagées dans des compétitions régionales de filmer les matchs afin de pouvoir réaliser des analyses vidéo après la rencontre.

On entend par compétition régionale toute compétition officielle (championnat ou coupe) organisée uniquement par la LAuRAFoot et ses districts. Cela exclut donc les compétitions des autres instances (FFF, districts et ligues d'autres territoires que celui de la LAuRAFoot).

Il est rappelé ici que toute diffusion en live et/ou replay d'une rencontre officielle est interdite sans avoir reçu l'autorisation expresse de l'organisateur de la compétition (ligue ou district en fonction de la compétition concernée).

Pour toute autre prise d'image, il est nécessaire de se référer à l'article 9 du code civil cité cidessus. C'est-à-dire qu'en pratique et en dehors des matchs officiels visés plus haut, un club devra notamment veiller au respect de l'ensemble des règles suivantes :

• informer les sportifs (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) des prises d'images et des utilisations qui en seront faites ;

- selon le contexte, l'usage envisagé et les dispositions particulières en matière de droit du sport qui seraient applicables, recueillir l'autorisation préalable des sportifs ou de leurs représentants légaux (ex. : l'autorisation préalable du sportif amateur devra être obtenue pour que sa photographie figure sur le site web du club sportif);
- limiter l'usage des images à la finalité pour laquelle elles ont été prises (ex : la photographie de sportifs qui posent pour un calendrier de fin d'année ne peut être utilisée pour autre chose);
- adapter la durée de conservation de l'image des sportifs (ex. : les photographies des sportifs transmises au club au moment de leur adhésion annuelle pour constituer un trombinoscope doivent être détruites à l'issue de la saison sportive, sauf en cas de réinscription du sportif l'année suivante); permettre, dans le respect des dispositions de la réglementation sportive, l'exercice des droits des sportifs quant à leur image (information du sportif, opposition, effacement, etc.).

### III) <u>Les limites au droit de diffuser l'image des sportifs (même lorsque cette diffusion est autorisée) :</u>

- L'image prise à l'occasion d'un évènement ne peut pas servir à la promotion d'un autre évènement.
- L'image ne doit **pas porter atteinte à la dignité** du licencié (exemple : diffusion de l'image d'un licencié gravement blessé).
- L'image ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.

## IV) <u>Utilisation des images par les commissions disciplinaires des instances footballistiques :</u>

L'utilisation des images est à la discrétion des commissions disciplinaires.

Dans la mesure ou les déclarations d'un officiel ou de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits valent présomption d'exactitude des faits, celles-ci ne peuvent être remises en cause que si des éléments objectifs, précis et concordants, amènent avec une certaine évidence à s'en écarter.

Une vidéo peut tout à fait être envoyée aux commissions disciplinaires pour apporter cette preuve contraire dans le respect du droit de la défense. Toutefois, cette vidéo doit être exploitable et authentique. Dans le cas contraire, la commission pourra la refuser.

<u>Conseils</u> : verser la vidéo en amont de la prise de décision ou de l'audition pour qu'elle puisse être visionnée par l'ensemble des parties, dont l'arbitre.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : ligue@Jaurafoot.fff.fr .

N.B. : le contenu de cette note n'est présenté qu'à titre informatif au motif qu'il est difficile d'établir une règle générale permettant de répondre à toutes les situations. Le droit à l'image s'étudie au cas par cas.